

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE SAMUEL CHAMBAUD

Année scolaire 2016 / 2017

Horaires de l'école

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Matin : 8h00 à 11h30

Lundi, mardi, vendredi

Après midi : 13h30 à 15h40

L'accueil a lieu dans la cour à **7h50 et à 13h20**. Les élèves ne doivent rentrer dans l'enceinte de l'école qu'à partir de la sonnerie. La sécurité extérieure avant l'heure d'ouverture et après l'heure de fermeture de l'école demeure sous la responsabilité de la famille. A la sortie des classes, les élèves sont accompagnés au portail par leurs enseignants.

Il est interdit aux élèves de sortir ou de pénétrer dans l'école avant ou après les heures réglementaires

Un service d'Activités Pédagogiques

Complémentaire est proposé aux élèves. Les parents des élèves concernés par ce dispositif sont informés au préalable et **doivent s'engager à respecter** après avis, le calendrier établi par l'école.

Récréation

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9h45 à 10h05 (10 min goûter et 10 min détente et passage aux toilettes), mercredi et jeudi de 11h20 à 11h30 le matin.

Lundi, mardi et vendredi après midi de 15h30 à 15h40.

Absences

Les parents doivent impérativement prévenir le jour même de toute absence de leur enfant en téléphonant à l'école au besoin, et justifier de cette absence **par un mot ou un certificat médical** adressé à l'enseignant au retour de l'enfant à l'école.

Les départs prématurés ou retours tardifs durant les vacances scolaires sont refusés.

Les absences non justifiées et répétées seront **signalées aux autorités académiques**.

En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école, durant les heures de cours.

Absences des maîtres

En principe tout maître absent est remplacé le jour même. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis et répartis dans une autre classe, **en fonction des effectifs du jour**.

Retards

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, pour que leur(s) enfant(s) arrive(nt) à l'heure. En cas de retard de plus de 10 minutes, **les parents devront accompagner l'enfant chez la directrice** qui autorisera ou non l'entrée en classe. Les retards répétitifs donneront lieu à des sanctions ou à des signalements aux affaires scolaires en vue d'un rapprochement vers l'école la plus proche du domicile.

Accueil des parents

La Directrice reçoit les parents le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h15 à 9h45 ou sur rendez-vous. En dehors de ce temps, n'hésitez pas à téléphoner à l'école au **05 94 31 01 02**, à envoyer un **FAX au 05 94 29 19 77**, à envoyer un email **ep.chambaud@gmail.com**, ou à remettre un courrier à votre enfant à l'attention de la Directrice.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement durant les heures de cours.

Certificats de scolarité ou de radiation

Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite sur le cahier de textes ou par mail et seront remis à l'élève. Les certificats de radiation seront remis le dernier jour de classe de l'enfant.

Relation parents enseignants

Les parents sont invités à signaler toute difficulté pouvant entraver les résultats scolaires de l'enfant. Ils peuvent rencontrer les enseignants sur **RDV** (un mot sera noté à cet effet sur le cahier de textes ou de liaison de l'élève). Une 1^{ère} rencontre parents-enseignants est prévue à la fin du mois de septembre.

Sauf urgence, il est impossible de rencontrer un enseignant à **7h50 et à 13h20**, ce moment étant consacré à l'accueil et à la prise en charge des élèves avant la classe.

Plusieurs transmissions écrites sont transmises au cours de l'année scolaire (évaluations, cahiers, relevés de notes, informations, convocations). **Elles doivent être obligatoirement visées** par le parent responsable.

Le cahier de textes ou de liaison est le lien entre les parents et l'école. Les parents doivent le vérifier quotidiennement et s'assurer que les leçons sont sues. De même, les parents peuvent y inscrire une demande de rendez-vous ou toute remarque nécessaire au suivi de leur enfant.

Informations aux parents d'élèves

Pour s'informer sur la vie de l'école les parents pourront consulter :

Le site internet de l'école.

Le panneau d'affichage destiné aux parents.

Les représentants des parents d'élèves représentant la classe de leur(s) enfant(s).

Matériel scolaire

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce qu'il ne manque de rien dans leurs cartables. **Les cahiers ne doivent pas rester à la maison.**

Les objets étrangers à l'école sont interdits (armes, jouets, game-boys, billes, cartes Pokémon, tracs électoraux, journaux et illustrés contraires aux mœurs....)

Téléphone portable et Multimédia

Le contenu du portable doit être vérifié régulièrement par les parents et il doit être éteint à l'école, sinon **il sera confisqué jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Tout autre appareil avec écran et comportant une carte SD est strictement interdit. En cas de vol ou de perte de somme d'argent ou de bijoux, de portable ou appareil multimédia, l'école dégage toute responsabilité.

Goûters

Un goûter devra être remis aux enfants quotidiennement. **Les chips, sucreries, boissons gazeuses, boissons énergisantes ou alcoolisées, chewing-gums** sont interdits. Le goûter devra être mis à part du matériel rangé dans le cartable.

Restauration scolaire, APS, garderie périscolaire

compte tenu des horaires, il existe un service de restauration scolaire à l'école durant l'inter classe, des APS le jeudi de 13h30 à 15h40, elles sont gratuites mais ne sont pas obligatoires. Les formalités d'inscription doivent se faire au **service des Affaires scolaires de la Mairie de Cayenne.**

Santé

Les vaccinations de votre enfant doivent être à jour au moment de l'inscription ou dans les 2 mois qui suivent.

Les rappels devront être réalisés.

En cas de maladie de votre enfant nécessitant un traitement ou un suivi particulier, vous devez demander un Projet d'Accueil Individualisé, afin d'assurer sa prise en charge.

En cas de problème de santé survenu à l'école, les parents doivent venir chercher leur enfant et signer le Cahier de Décharge chez la directrice. En cas d'évacuation de l'élève vers les urgences, les parents sont aussitôt prévenus.

Enfin, les « petites maladies » (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétextes à s'absenter.

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent, par conséquent, être très vigilants et surveiller fréquemment la chevelure de leurs enfants. Il existe désormais des produits efficaces. **L'école doit être immédiatement prévenue.** Il en est de même pour les maladies contagieuses (varicelle, rougeole, rubéole...) et ce, pour éviter toute forme d'épidémie. Un certificat de non contagion doit être fourni à son retour à l'école.

Télévision Les veilles de jours de classe, les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable, même ceux du CM2 (20h30 au plus tard).

Assurances Les enfants doivent être obligatoirement assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, etc...) Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques. **Une attestation doit être remise** à l'enseignant dès le début de l'année scolaire et actualisée au besoin en cours d'année. **En cas d'accident** et pour faire valoir vos droits, l'assureur doit vous remettre un formulaire que la Directrice renseignera dans les meilleurs délais.

Conseil d'école Les élections de représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole auront lieu au courant du mois d'octobre. Les parents qui souhaitent en faire partie le signaleront à la Directrice dès la rentrée des classes par courrier. **Un Titulaire et un Suppléant seront nommés pour chaque classe.**

Ils devront transmettre dès réception, le contenu du Compte Rendu du conseil d'Ecole aux parents de la classe qu'ils représentent par tous les moyens dont ils disposent et ce dans les meilleurs délais.

Tenue vestimentaire

Depuis la rentrée 2011, **le port de l'uniforme (tee-shirt blanc et logo de couleur verte + pantalon, jupe ou bermuda en jeans bleu)** a été validé par le conseil d'école. Les parents ont la possibilité de l'acheter ou de faire floquer le logo par les commerçants de la place.

Malgré tout, les parents devront veiller à renouveler l'uniforme quotidiennement pour s'assurer que leur enfant se présente à l'école dans une tenue propre.

Les jupes, tee-shirts ou shorts trop courts ne sont pas tolérés. Il en est de même pour **les chaussures à talons, baskets clignotants ou à roulettes**

Les **boucles d'oreilles** pour les garçons, **piercings** et **tatouages autocollants (TATTOOS)** sont interdits.

Les cheveux, qu'ils soient longs ou courts doivent être quotidiennement coiffés, les tresses refaites régulièrement.

Tenue de sport Elle demeure le short blanc et le tee-shirt vert avec le logo et les chaussures de sport obligatoire. Les

activités sportives sont obligatoires, sauf contre-indication médicale (à remettre à la directrice)

Coopérative scolaire A titre indicatif, le montant de la cotisation est fixé comme suit : **25 € pour 1 enfant/ 40€ pour 2 enfants scolarisés à CHAMBAUD, 50€ pour 3 enfants et plus.** Une note particulière sera adressée aux familles sur l'utilisation de cette somme.

Difficultés des élèves

Une information régulière est faite aux familles sur les difficultés de leurs enfants

Après concertation avec les enseignants il peut être décidé :

Un suivi en CLIN pour les élèves non francophones

Une aide individualisée apportée par l'enseignant dans la classe

Une aide pédagogique spécifique proposée par le RASED

Une Activité Pédagogique Complémentaire pour répondre aux besoins des élèves et compléter leurs apprentissages.

Les suivis extérieurs préconisés doivent être respectés.

Comportement des élèves et des parents

Un comportement correct est exigé :

A l'intérieur de l'école (obéissance, respect mutuel entre élèves, respect aux adultes, respect des convenances, des consignes, du règlement de l'école, travail régulier, ponctualité, assiduité, absence de violence dans les actes et les mots...) mais aussi

Aux abords de l'établissement (absence de violence verbale ou physique, respect des adultes même étrangers à l'école,...)

Les parents doivent être des modèles pour leurs enfants et les élèves de l'école.

Récompenses

Des récompenses trimestrielles sont accordées par le conseil de maître, selon le barème suivant :

FELICITATIONS : comportement+ notes excellentes à partir de 9 au Cycle 2 ; à partir de 17 au cycle 3)

TABLEAUX D'HONNEUR : (comportement et résultats)

Cycle2 : à partir de 7,5/ Cycle 3 : à partir de 15

BILLET D'HONNEUR : (comportement et résultats)

Cycle 2 : entre 6,5 et 7,5/cycle 3 : entre 13 et 15

TEMOIGNAGES DE SATISFACTION : efforts quelle que soit la moyenne

Encadrement des élèves Chaque année l'école a besoin de parents volontaires pour accompagner les élèves lors des sorties, des séances de natation ou durant les activités sportives et culturelles. Veuillez vous faire connaître auprès de l'enseignant de votre enfant si vous vous portez volontaires.

Vacances scolaires

Période	Début des vacances	Reprise de l'Ecole
Toussaint	Samedi 22 octobre 2016	Lundi 7 novembre 2016
Noël	samedi 17 décembre 2016	Mardi 03 janvier 2017
Carnaval	samedi 18 février 2017	lundi 06 mars 2017
Pâques	Jeudi 13 avril 2017	Mardi 02 mai 2017
Vacances	Jeudi 6 juillet 2017 après la classe	

La Directrice